

MORALE GÉNÉRALE

PRÉLIMINAIRES

DÉFINITION DE LA MORALE. — SA MÉTHODE SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES PARTIES DE LA PHILOSOPHIE DIVISION

Définition de la morale. — La morale se définit : *science des mœurs.*

Nos mœurs sont nos habitudes de vivre. Il va sans dire que les mœurs que la morale nous enseigne sont les mœurs telles qu'elles doivent être, c'est-à-dire des habitudes de vivre conformes à la règle du devoir, des habitudes qui sont des devoirs.

Elle se définit encore : science du *devoir*, — science qui nous enseigne notre *fin* et les *moyens* de la remplir¹, — science qui nous instruit à faire le *bien* et à éviter le *mal*, — science de la *loi* et du *but* des actions humaines.

La morale est une science pratique : elle n'enseigne pas seulement ce qui est, elle dit ce qu'il faut faire, elle donne des règles à la volonté ; elle apprend à l'homme à bien user de sa liberté pour atteindre sa fin dernière. C'est à cette fin qu'elle rapporte tout ; c'est vers cette fin qu'elle oriente toutes les bonnes volontés. « Si le moraliste refuse de s'élever jusque-là, il n'est plus qu'un peintre de mœurs, ou, moins encore, un sophiste et un habile qui enseigne peut-être l'art de parvenir, mais non pas celui d'être homme. » (E. BLANC.)

C'est une science nécessaire : la pratique du bien en suppose la connaissance. Il ne suffit pas, pour vivre en honnête homme, en homme de bien, d'avoir vaguement le sens du devoir, de savoir, d'instinct, que quelque chose est bien et doit être fait, que quelque chose est mal et doit être évité ; il faut avoir des règles précises de conduite et savoir les appliquer dans toutes les circonstances

¹ La fin d'un être étant réalisée, les aspirations et les besoins de sa nature sont satisfaits. Cette parole de Pascal est donc juste : « La morale est l'art de bien vivre et d'être heureux. » — Pascal dit encore : « La science des choses extérieures ne me consolera pas de l'ignorance de la morale au temps d'affliction ; mais la science des mœurs me consolera toujours de l'ignorance des sciences extérieures. »

de la vie. La loi naturelle est quelquefois obscure dans sa généralité. « Il est souvent plus difficile de connaître son devoir que de le faire. » (GUIZOT.)

La morale est le complément nécessaire de toutes les études philosophiques. A quoi bon apprendre la psychologie, la logique, la théodicée, si ces sciences ne doivent pas aboutir à la morale, c'est-à-dire à la connaissance pratique et au gouvernement de soi-même ?

Méthode. — La morale étudiant ce *qu'est* l'homme, *en fait*, et ce qu'il *doit* être, *en droit*, est une *science* à la fois *expérimentale* et *rationnelle*. Elle observe les faits moraux, les coordonne et en détermine les lois, c'est-à-dire qu'à l'occasion de ces faits elle s'élève à la conception des principes absolus qu'ils supposent : voilà le côté expérimental. Elle part de principes certains, de vérités nécessaires, et en déduit des conclusions rigoureuses, qui règlent la conduite : voilà le côté rationnel. Elle constate, par exemple, par l'analyse de la conscience morale, que l'homme discerne le bien du mal, qu'il est intelligent et libre, qu'il conçoit un bien obligatoire, et elle en conclut qu'il est lié par cette idée du bien obligatoire, qu'il est responsable.

Sous peine de faire une morale impraticable, comme les stoïciens et comme Kant, il faut partir de l'observation de la nature humaine : on ne peut savoir ce qu'elle doit être que si on connaît ce qu'elle est ; mais, comme on l'a vu en *Logique*, p. 88, la méthode expérimentale est impuissante à constituer une morale. Chercher à tirer la loi morale des faits par l'expérience, comme les lois physiques et naturelles, c'est se tromper sur sa vraie nature. La loi morale n'est pas créée par les rapports des hommes entre eux, comme le sont les lois physiques et naturelles par les rapports des faits et des êtres ; elle est antérieure à ces rapports et elle les règle.

Si la morale n'était pas avant tout un œuvre de raison et non d'expérience, opposerait-on constamment le droit au fait ? On a remarqué qu'en politique les partis comprennent si bien de quel côté se dirigent les plus vives préoccupations des esprits, qu'ils se renvoient sans cesse le reproche d'*immoralité*, c'est-à-dire d'être en opposition avec le droit et la justice, comme la seule qui puisse toucher les hommes de bon sens et de bonne foi.

Rapports de la morale avec les autres parties de la philosophie. — La morale, comme la logique, est un complément de la *psychologie* : elle dirige la volonté dans la réalisation du *bien*, de même que la logique dirige l'*intelligence* dans la recherche du *vrai*. Un système erroné de morale a généralement pour point de départ une psychologie fautive ; ainsi le sensualisme en morale est le simple corollaire de l'empirisme psychologique.

C'est la psychologie qui constate l'existence de la moralité (*notion du bien obligatoire*) dans la nature humaine et fournit à la morale son point de départ ; c'est elle qui donne la connaissance de l'homme, connaissance indispensable, soit pour déterminer l'idéal moral, qui n'est pas autre chose que l'homme lui-même idéalisé ; soit pour déterminer les devoirs particuliers, soit pour indiquer les moyens de les remplir, moyens nécessairement appropriés à la nature de l'homme.

La morale repose sur la théodicée : l'idée de Dieu est le fondement, la règle et la sanction de la morale. Une morale sans Dieu est une morale sans

fondement, sans règle et sans sanction : c'est un non-sens. Croire au devoir, c'est croire à Dieu. Le devoir n'est rien, s'il n'est le *devoir* de faire la volonté de Dieu.

Toutes les sciences morales, comme leur nom l'indique, ont évidemment des rapports étroits avec la morale.

L'esthétique ou science du beau ne peut pas se séparer de la morale, parce que la morale est la science du bien, et que le bien, comme le vrai, est la condition du beau : « Rien n'est beau que le vrai ; » dans l'ordre de la volonté ou ordre moral proprement dit, ce qui est vrai, c'est ce qui est bien. De là, la liaison et presque la synonymie de ces termes : *raison, conscience, goût* ; la raison ou l'entendement a pour objet le vrai ; la conscience, le bien ; le goût, le beau.

L'histoire ne peut porter sur la vie des individus et sur celle des peuples des jugements justes qu'à la lumière des principes moraux. L'histoire bien faite, tout en revêtant le caractère scientifique et montrant comment les faits sociaux se conditionnent les uns les autres, est comme une vérification des sanctions naturelles ; même sans être faite en vue d'une idée morale préconçue, comme on le veut aujourd'hui, elle reste une morale en exemples : « C'est la conscience du genre humain. » (TACITE.)

L'économie politique, qui a pour objet l'utile, doit, pour ne pas faire fausse route, se rappeler les règles de l'honnête ; car, en se plaçant au point de vue des principes, qui est le seul vrai, l'honnête est la mesure de l'utile. Le travail, qui crée la richesse, et l'économie, qui la conserve, sont des devoirs, et par là rentrent dans la sphère de la morale. Tout ce que la morale ordonne ou condamne au nom du devoir, l'économie politique le conseille ou le condamne au nom de l'intérêt. L'une et l'autre, par exemple, demandent la liberté du travail et condamnent l'esclavage ; la première, au nom de la dignité humaine : tout homme est inviolable dans l'exercice légitime de son activité ; la seconde, au nom de l'intérêt : le travail libre est plus productif que le travail esclave.

La jurisprudence, ou science du droit, a des rapports très étroits avec la morale : le droit et la morale ont un sujet commun, l'homme intelligent et libre, vivant à l'état social ; mais la morale embrasse toutes les lois qui s'imposent à la conscience humaine, et le droit, entendu dans son sens restreint de droit positif, ne contient que les règles sanctionnées par une contrainte matérielle du pouvoir social. Toute règle légitime de droit positif est une règle de morale ; car c'est la morale qui nous ordonne d'obéir aux lois civiles ; mais toute règle de morale n'est pas une règle de droit : la société civile n'a sanctionné qu'un certain nombre de règles de morale, de façon à les ériger en règles de droit positif. Nous avons dit *légitime*, car tout ce qui est *légal* ou de droit positif n'est pas par le fait même *équitable* ou de droit naturel. Il est des actes *légalement* licites et que la conscience réprovoque comme *illégitimes*, parce qu'ils sont *malhonnêtes* ; telle est, par exemple, la *prescription*, en certain cas, comme moyen d'acquiescer la propriété.

En un mot, la morale, qui a pour objet le bien, c'est-à-dire la fin même de l'homme, doit régler l'activité libre dans toutes ses manifestations. La fin de l'économie politique, par exemple, est de nous conduire au bien par l'utile, comme celle de l'art ou de l'esthétique de nous y conduire par le beau, et celle de la logique par le vrai. « La morale n'est pas tout ; mais, ou elle n'est rien, ou elle s'étend à tout et surveille tout. » (RABIER.)

Division de la morale. — La morale se divise en deux parties : la morale *théorique* ou *générale* et la morale *pratique* ou *particulière* ; celle-là est surtout une science : elle pose les principes, elle explique ; celle-ci est surtout un art : elle déduit les con-

sciences des principes, elle applique les principes aux faits, c'est-à-dire aux diverses formes de l'activité humaine. La première est la science *du devoir*, la seconde est la science *des devoirs* ; l'une nous fait connaître la *loi morale* et les idées qui s'y rapportent : *ordre, désordre, bien, mal, liberté, devoir, droit, responsabilité, vertu, vice, mérite, démérite, satisfaction de conscience, remords*, etc.¹ ; l'autre nous enseigne quels sont les préceptes et les défenses auxquels nous avons à conformer notre vie pour rester fidèles à la loi et atteindre notre fin.

Il ne faut pas oublier que la morale surtout, plus encore que la philosophie en général, se fait « avec l'âme tout entière », suivant le mot de Platon, et que c'est la mutiler que de poser, avec Kant, la primauté de la raison pratique sur la raison spéculative, ou, avec A. Comte, la primauté du cœur sur l'esprit. Les principes auxquels se rattachent les préceptes valent plus que les préceptes eux-mêmes. Séparés des idées rationnelles qui les fondent et les expliquent, les préceptes manquent d'autorité et sont sans action sur la volonté. Voilà pourquoi c'est une illusion de croire qu'un *catéchisme moral* renfermant les préceptes qui ont eu force de loi partout et toujours, chez les peuples civilisés, serait suffisant pour assurer la pratique du bien ; car il ne suffit pas, comme on l'a vu, de bien juger pour bien faire, de connaître le devoir et sa raison pour le pratiquer. C'en est cependant la condition première et essentielle.

¹ On donne ici de ces mots quelques courtes définitions qui suffisent dans la pratique : *Loi morale* : règle obligatoire à laquelle l'homme doit conformer sa conduite pour être dans l'ordre ; — *ordre* : ce qui est conforme à la loi ; — *désordre* : ce qui est contraire à la loi ; — *bien* : ce qui est conforme à la loi morale ; — *mal* : ce qui est contraire à la loi morale ; — *liberté* : pouvoir de se déterminer, possession de soi-même ; — *devoir* : nécessité morale ; — *droit* : pouvoir moral ; — *responsabilité* : caractère d'un être qui doit rendre compte de ses actes et en recevoir le prix ; — *vertu* : habitude du bien ; — *vice* : habitude du mal ; — *mérite* : accroissement de valeur morale ; — *démérite* : perte de valeur morale ; — *satisfaction de conscience* : bon témoignage que rend la conscience après une bonne action ; — *remords* : reproche de la conscience après une mauvaise action.